



Notre maison occupée par mon ex épouse est délabrée

Par **jmvs2b**, le **02/08/2014** à **11:42**

Bonjour,

Après notre divorce (10 ans), mon ex femme est restée dans l'appartement, bien que mentionné sur le jugement qu'elle devait assuré l'entretien des lieux; la maison est dans un état de délabrement pitoyable! Elle a arrêté depuis des années de payer sa part de 50%, du crédit, et est donc logée gratuitement depuis 10 ans! ayant construit cet appartement mitoyen à la maison de mes parents il n'y a jamais eu non plus de frais d'électricité et d'eau puisqu'elle est restée sur le compteur de chantier (les factures incombant à mes parents ils ont payés par gentillesse) !

C'est là que ça se complique, mes parents veulent vendre la villa à laquelle est adossé cet appartement, et nous sommes d'accord pour vendre la globalité de la bâtisse (y compris mon ex-épouse) seulement elle ne veut pas quitter les lieux, elle ne veut pas faire les travaux, elle dit accepter de partir lors de la vente de la maison...mais sans travaux pas de vente ... c'est "le chien qui se mord la queue" ...

ma question est la suivante:

Quels sont les moyens à ma disposition pour faire partir mon ex épouse de ce logement, comment puis je espérer une participation de sa part au travaux; sinon de restaturation , au moins d'entretien...vais je devoir finaliser le crédit concernant sa part ? quels sont mes droits afin de récupérer 10 ans de dégradation...

Mes parents me tannent pour vendre cette maison et me tiennent responsable de la non-vente, le 1er avocat est à 130 km et je manque cruellement de temps !

en attente de vos conseils ou experiences similaires !